

Appel à candidatures

Mise en location du camping communal par contrat de gré à gré à compter du 1^{er} juillet 2022

Suite à la délibération du 30 avril 2014 valant autorisation, la Ville de Fumay a signé le 27 octobre 2014 par-devant Maître Jean-Louis MAQUENNE, notaire à Fumay, avec l'Association pour la Formation l'Emploi et l'Insertion des Personnes Handicapées (AFEIPH), dont le siège social est situé à Fumay, un bail emphytéotique administratif, pour une durée de trente années entières et consécutives, dans le cadre de la gestion du terrain de camping municipal, lieu dit « Saint Roch ».

Par décision de son Conseil d'Administration du 07 janvier 2022, l'AFEIPH a souhaité négocier avec notre collectivité le terme anticipé du bail emphytéotique susmentionné.

Le camping étant fermé depuis la fin de la saison estivale 2020, et compte tenu de la volonté municipale de favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire fumacien, la ville a par conséquent accepté de négocier à l'amiable la sortie de ce bail emphytéotique, de sorte de pouvoir trouver dans les meilleurs délais un opérateur susceptible d'ouvrir et de gérer cet équipement pour la saison en cours.

A cet effet, un acte de résiliation amiable a été établi par la S.A.R.L. « Simon MAQUENNE, notaire associé » à Fumay en date du 09 mai 2022.

C'est pourquoi, suite à la manifestation d'intérêt spontanée (proposition de reprise du camping de Fumay) reçue par voie de mail de la part de Monsieur Nicolas URBAN, en date du 22 avril dernier, pour le compte de la société OSTARA domiciliée au 10 rue Victor Hugo à Revin (08500),

- en application de la délibération N° 04.06.20/28 du 04 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé, sur le durée du mandat, Monsieur le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

- compte tenu de l'urgence pour la commune de Fumay de pouvoir disposer d'un camping ouvert dans les meilleurs délais à compter du 1^{er} juillet 2022,

la ville de Fumay organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester **en vue d'une exploitation économique de l'ENSEMBLE IMMOBILIER**, inscrit au patrimoine privé de la commune, **à usage actuel de terrain de camping** situé au bout de la rue du trou gigot, lieudit « Saint Roch », entièrement clôturé et composé comme suit :

- ✓ un local d'accueil (d'environ 40m²) comprenant : espace d'accueil vitré avec climatisation, local de rangement et cabinet de toilettes,
- ✓ un local sanitaire (d'environ 150m²) espace homme, espace femme pour les douches et les cabinets de toilettes, espace lingerie, espace vaisselle,
- ✓ un bâtiment de type « préfabriqué » composé d'une salle commune et de deux ensembles sanitaires, vestiaires et douches,
- ✓ un espace de jeu avec une balançoire, une aire de volley-ball et un terrain de pétanque,
- ✓ un espace barbecue avec tables de pique-nique,
- ✓ cinquante emplacements nus avec borne électrique,
- ✓ cinq mobile homes (achetés en 2011) avec terrasse extérieure, raccordés eau potable, assainissement, électricité,
- ✓ TERRAIN autour.

DURÉE DE LA LOCATION :

La durée de la location envisagée sera fixée, d'un commun accord, avec le porteur de projet de la candidature retenue, de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis. Elle ne pourra cependant pas excéder une durée ferme de 5 ans.

CRITERES DE CHOIX :

Pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution, il est fait, ci-après, publicité des critères de choix retenus pour apprécier la qualité de leur offre à laquelle sera attribuée une note sur 20 :

1. Expériences et références dans la gestion d'activités touristiques telles que les campings (18%),
2. Qualité du service d'accueil physique et téléphonique proposé, y compris dans sa dimension internationale (18%),
3. Animations proposées en lien, le cas échéant, avec les associations du territoire (18%),
4. Capacité humaine et technique à maintenir l'équipement en parfait état d'entretien (18%),
5. Promotion du développement durable et de la protection de l'environnement (18%),
6. Diversification des hébergements (10%).

MONTANT DU LOYER ENVISAGÉ :

Les candidats potentiels sont informés des éléments économiques suivants :

Coûts électricité et eau (HT) 2018, 2019 et 2020 :

- 2020 => électricité : 6 283 € et EAU : 3 185 € + 24 201 €
- 2019 => électricité : 6 504 € et EAU : 7 553 €
- 2018 => électricité : 6 448 € et EAU : 3 730 €

Chiffre d'affaires TTC annuel pour une période d'ouverture « avril – septembre » :

- 2017 : 58 353,44 €
- 2018 : 58 359,35 €
- 2019 : 53 584,59 €
- 2020 (avec ouverture à compter de juin cause COVID 19) : 28 871,34 €
- 2021 : pas d'ouverture

A cet effet, et de manière à veiller à ne pas constituer un appauvrissement injustifié des finances communales, **le montant du loyer retenu ne pourra pas être inférieur à 1200€ annuel.**

DÉLAIS DE LA PROCÉDURE :

Les candidats potentiels sont informés que le **déla**i de rigueur pour faire connaître leur offre, laquelle sera à adresser à Monsieur le Maire de Fumay, soit par voie de mail sur mairie@fumay.fr, soit par voie postale cachet de la poste faisant foi au 14 place Lambert Hamaide 08170 Fumay, est fixé au **VENDREDI 17 JUIN 2022 à 14h00.**

Les candidats potentiels sont également informés que la **notification** du choix retenu leur sera adressée le **LUNDI 20 JUIN 2022** par voie de mail. A cette occasion, la note obtenue par leur projet ainsi que celle du projet retenu leur seront communiquées.

L'entrée en vigueur de la location est souhaitée pour le 1^{er} juillet 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats potentiels sont invités à contacter le Directeur Général des Services de la Collectivité au 03.24.41.10.34.